

Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Convention de partenariat avec l'agence nationale pour l'emploi

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles comprend 89 communes rurales fortement marquées par un taux de chômage largement supérieur à la moyenne nationale.

Avant l'intégration des Chartes dans le Pays, certaines avaient mis en place des Points Publics Emploi, en partenariat avec l'ANPE, qui fonctionnent toujours.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée qu'il conviendrait donc de « régulariser » cette situation en passant une convention de coopération simple avec l'ANPE afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi, demeurant sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, et de participer ainsi au développement de l'emploi, par la mise en place d'un relais d'information.

Le principe d'une convention-cadre, concernant le Point Emploi du Pays sis au siège de St Chinian à été retenu. Cette convention sera complétée d'avenants à chaque création de lieu supplémentaire accueillant un Point Emploi.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le principe d'une telle convention, dont les modalités sont présentées dans le projet annexé, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à la signer, ainsi que ses avenants, et tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe d'une telle convention, dont les modalités sont présentées dans le projet annexé, et l'autoriser à la signer, ainsi que ses avenants, et tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES